

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Février 2021

Date de convocation : 02 Février 2021

Ordre du Jour :

9) Demande de subventions des associations

10) Prix du repas des aînés

11) Création de la DECI

12) Fonctionnement de la DECI

13) Convention d'utilisation du logiciel CRPLUS pour la gestion des points d'eau d'incendie

Divers

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOUE Christelle.

Messieurs CHÉRAMY Jacky DELGADO Louis, DESEUVRE Christophe, GAUTHIER Cédric, MARCO Benjamin, MORILLON Serge TYTGAT Loïc.

Absent excusé : Mme CARON-JOSSO Sandrine qui a donné pouvoir à Mme CHÉRAMY Laure-Aline

Mme LANDRÉ Béatrice a été élue secrétaire.

Mme BOULAY lit les courriers de Mr DESAUNAY Yoann pour les habitants de Galette, de Mr et Mme DELAPIERRE, le mail de Mr TERRIER, le courrier des parents d'élèves de l'école de la Source et le courrier de Mme Sylvie BOURGET.

Mme le Maire répond à la question du groupe minoritaire concernant le tableau des ratios : « Pouvez-vous expliquer la publication de ce tableau confidentiel dans le compte-rendu affiché et publié sur le site de la commune ? » Mme le Maire répond que ce n'est pas le tableau qui est confidentiel mais le fait de savoir quel agent est à quel grade. Mme JOLY-LAVRIEUX lui demande alors pourquoi il n'a pas été communiqué avant. Mme BOULAY lui répond que le tableau a été vu en séance par tout le monde en même temps. Mme JOLY-LAVRIEUX ne voit pas pourquoi il n'a pas été vu avant et envoyé avec la convocation.

Mme le Maire indique que le compte rendu retranscrit ce qui est dit pendant la séance du conseil municipal. Les remarques faites par le groupe minoritaire dans son mail du 11 février seront écrites sur le compte rendu du 14 janvier.

Mr GAUTHIER propose que le secrétariat de séance soit aussi pris par les membres du groupe minoritaire. Mr TYTGAT demande quelles remarques seront prises en compte, Mme BOULAY lui répond qu'elles le seront toutes.

Concernant les demandes de Mme GUILLOU faites par mail, la rectification concernant ces dires sur l'absence de signalisation des dos d'âne est faite. La réponse aux questions posées seront vues en fin de séance.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé par : une voix contre, une abstention et 13 voix pour et après corrections de quelques fautes par Mme JOLY-LAVRIEUX qui ne touchent pas au fond de ce qui est écrit.

### 2021-09 Demandes de subvention des associations 2021

Madame le Maire informe que les associations suivantes ont déposé des demandes de subventions en mairie et qu'il convient de se prononcer :

- Association des conciliateurs de Justice
- Prévention routière de Blois
- Tennis Club Villiers/Azé
- Fédération des aveugles de France

- Secours Catholique Loir-et-Cher
- ADMR du Vendômois
- BTP CFA Sarthe
- BTP CFA Indre et Loir
- AFSEP (association française des sclérosés en plaques)
- DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale)
- Office Municipal des sports et loisirs de Montoire
- SPA
- CDPA 41 (comité départemental du patrimoine et de l'archéologie en Loir-et-Cher)

Et concernant les associations suivantes qui habituellement demandent une subvention :

- Association des secrétaires de mairie
- Cinécole en Vendômois
- Collectif AVEN 41
- Perche Nature

Mme le Maire informe qu'habituellement il est donné une subvention aux associations qui en font la demande par écrit. Mme MOTTIER propose d'examiner les demandes reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de donner une subvention à :

- Association des conciliateurs de Justice pour un montant de 50 €
- Prévention routière de Blois pour un montant de 50 €
- Tennis Club Villiers/Azé pour un montant de 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'ajourner la décision concernant Perche Nature, l'association des secrétaires de mairie, Cinécole et AVEN 41. Une subvention leur sera attribuée si la demande est faite avant le mois de Mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de subventions aux associations suivantes :

- Fédération des aveugles de France
- Secours Catholique Loir-et-Cher
- ADMR du Vendômois
- BTP CFA Sarthe
- BTP CFA Indre et Loir
- AFSEP (association française des sclérosés en plaques)
- DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale)
- Office Municipal des sports et loisirs de Montoire
- SPA
- CDPA 41 (comité départemental du patrimoine et de l'archéologie en Loir-et-Cher)

#### 2021-10 Prix du repas des aînés

Mme CHÉRAMY prend la parole et informe que le conseil municipal avait décidé d'ouvrir la cantine scolaire communale aux personnes de la commune nées avant 1955, une fois par semaine le jeudi sur réservation. Le 23 Janvier 2020, il a été décidé par délibération, d'ouvrir ce repas aux personnes de plus de 60 ans.

Mme BOULAY dit que le prix du repas est fixé par année civile et espère pouvoir rouvrir ce service. Une hausse de 1.5 % pourra être appliquée pour le prix des locations de salle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident :

➤ d'ouvrir la cantine scolaire aux personnes nées avant 1955, une fois par semaine le jeudi, sur réservation auprès de la mairie.

➤ de fixer le prix du repas à 8,60 €, payable par mois à réception de la facture.

➤ d'autoriser le Maire à faire le nécessaire pour mener à bien ce dossier.

### 2021-11 Création de la DECI (défense contre l'incendie)

Mr MORILLON prend la parole et informe que la DECI est le service de défense incendie. Il y a environ trois semaines, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est venu en mairie pour faire le point à ce sujet. Auparavant l'eau potable était gérée par le SIAEP de Danzé, Azé, Rahart. La commune possède 29 bornes sur son territoire. Leur entretien était pris en compte par le syndicat et les pompiers faisaient une visite de contrôle visuel tous les deux ans, et quand il y avait une défaillance le SIAEP faisait les travaux. Ces prestations de réparations n'étaient pas comprises dans le contrat avec SUEZ et donc la CATV ne les a pas reprises.

Le SDIS nous a demandé de régulariser tout cela en créant la DECI. Nous devons donc faire l'entretien et la vérification des bornes.

Mme le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à procéder à la création de ce service.

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par Mr Serge MORILLON- adjoint en charge de la voirie, de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, autorise à l'unanimité, Mme le Maire à :

- créer un service public de la DECI ;
- rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression, et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés ;
- réaliser des conventions avec les propriétaires de PEI privés.

### 2021-12 Fonctionnement de la DECI

Mme le Maire informe qu'il convient maintenant de délibérer sur le fonctionnement de ce service.

Le conseil municipal dans sa séance de ce jour, suite à la présentation faite par M Serge MORILLON – adjoint en charge de la voirie, sur la nécessité de préciser le fonctionnement du service public de la DECI pour la commune de Azé décide à l'unanimité de fixer l'organisation du service public de la DECI de la manière suivante :

#### 1. En régie propre.

Les services municipaux seront en charge de :

- La gestion administrative du service public de la DECI
- La gestion de la signalisation de la DECI
- La gestion de l'accessibilité et de la protection de la DECI
- La gestion de la maintenance préventive des PENA publics
- La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression
- La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression
- La gestion des contrôles techniques pour les PEI publics sous pression
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PEI publics sous pression
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PENA publics

#### 2. En régie par le biais de prestations de service.

Les services municipaux seront en charge, dans le respect du code des marchés publics, d'organiser avec des prestataires privés au travers de prestations de service :

- La gestion de la signalisation de la DECI
- La gestion de l'accessibilité et de la protection de la DECI
- La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression
- La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression
- La gestion de la maintenance préventive des PENA publics
- La gestion des contrôles techniques pour les PEI publics sous pression
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PEI publics sous pression
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PENA publics

### 3. Par délégation de service public :

Le service public en charge de l'eau de la commune de Azé sera en charge de :

- La gestion de la signalisation de la DECI
- La gestion de l'accessibilité et de la protection de la DECI
- La gestion de la maintenance préventive des PEI publics sous pression
- La gestion de la maintenance corrective des PEI publics sous pression
- La gestion de la maintenance préventive des PENA publics
- La gestion des contrôles techniques pour les PEI publics sous pression
- L'implantation, la suppression, le déplacement des PEI publics sous pression

Les appels d'offre, contrats et conventions passés dans le cadre de l'organisation du service public contrats seront annexés en annexe 6 de l'arrêté municipal de la DECI.

### 2021-13 Convention d'utilisation du logiciel CRLUS pour la gestion des points d'eau incendie

Mme le Maire informe qu'il convient de passer une convention avec le SDIS de Loir-et-Cher pour pouvoir utiliser le logiciel CR PLUS dans le cadre du fonctionnement de la DECI concernant la gestion des points d'eau incendie (PEI).

La Commune s'engage à renseigner le logiciel les informations sur les PEI présents sur son territoire. L'utilisation de ce logiciel est gratuite.

Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à signer la convention. Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le SDIS de Loir-et-Cher pour l'utilisation du logiciel CRPLUS pour la gestion des points d'eau incendie.

### Divers

- Mme BOULAY revient sur le courrier de Mr DESAUNAY sur le suivi du dossier sécurité à Galette. Elle informe qu'une proposition de rendez-vous lui a été faite pour la date du 16/02/2021 avec Mr MORILLON et Mme JOLY-LAVRIEUX. Mme BOULAY informe avoir déjà rencontré un représentant du Conseil Départemental à ce sujet.
- Mr MORILLON informe avoir rencontré Mr DELAPIERRE suite à son courrier et lit le courrier de réponse qui a été fait. Il dit qu'il y a quelques années un avaloir avait été fait pour récupérer les eaux issues d'orages. Une rustine avait également été faite et cela n'est pas « propre », finalement cela retient et bloque l'eau.
- Mme BOULAY informe avoir rencontré jeudi 4 février, le docteur GILLESPIE avec la commission médicale et Mme PEREIRA de la Commission Local de Santé. Elle informe que le médecin, par lettre recommandée a déposé son préavis de départ pour le 1<sup>er</sup> août. Suite à la réunion qui s'est tenue, il s'avère que sa décision n'est pas définitive. Après avoir vu avec Mme PEREIRA, un courrier a été envoyé à Mr GILLESPIE lui demandant de se rétracter afin que l'on puisse lancer une étude pour le cabinet médical. Dès que la rétractation sera reçue, l'étude sera lancée. Le médecin a informé qu'il verrait avec d'autres praticiens pour l'occupation des locaux. Mme PEREIRA propose de revenir avec une coordinatrice de santé pour avancer sur le sujet. Mme MOTTIER demande s'il a un délai pour donner sa réponse. Mme BOULAY lui répond non, que le bail va jusque fin 2024 mais qu'il peut le dénoncer avec un préavis de 6 mois. Mr TYTGAT dit que les infirmières de Lunay sont toujours intéressées pour louer une pièce à mi-temps sur 7 jours/semaine. Mr GILLESPIE doit appeler Mme PEREIRA pour l'en informer. Mr GILLESPIE demande également que des travaux d'isolation soient faits s'il reste plus longtemps. Mme BOULAY dit que ce serait bien au vu de ces nouveaux éléments que la commission cabinet médical se réunisse rapidement pour parler de tout cela. La date du jeudi 18 février est retenue.
- Mme BOULAY informe que Mme JOUANNEAU a repris le travail ce matin après un arrêt de 15 jours et qu'elle avait été remplacée par Mr Rémi GIBON.
- Mr Didier CHÉRAMY est en mi-temps thérapeutique jusqu'au 16/03/2021. Mme JOLY-LAVRIEUX demande depuis quand il a repris, il lui est répondu depuis le 16/12/2020.

- Mme BOULAY informe avoir été au Centre de La Varenne, et qu'il sera possible d'aller visiter la chaudière en juin. Les cônes bleus sur le toit vont être changés. Les résidents ont tous déjà eu leur première injection du vaccin contre la COVID-19. Mme BOULAY leur a demandé si les personnes de plus de 75 ans résidant à Azé pourraient se faire vacciner à La Varenne. Mme MOTTIER dit que ce serait bien car c'est compliqué d'avoir des créneaux sur internet. La directrice de l'établissement va se renseigner et nous tiendra au courant. Mme BOULAY informe également qu'il sera vu en bureau communautaire le principe de gratuité des transports MOVE et REMI pour les gens ayant un justificatif de rendez-vous.
- Mme BOULAY informe que les dates de passage de la balayeuse sont affichées.
- La carte de remerciement de Mme GAILLARD est lue suite aux obsèques de son époux et à la gerbe offerte par la municipalité.
- Mr DELGADO rappelle la tenue de la commission patrimoine le lundi 15 février.
- Mme CHÉRAMY informe que suite au courrier de la directrice sur le problème de température de l'eau, un courrier a été fait et en fait la lecture. La proposition qui a été faite est que les points d'eau sous le préau soient condamnés et que ceux dans le couloir à côté de la salle informatique les remplacent. En effet, la température de l'eau côté fille sous le préau est de 12°C. La température de l'eau dans le couloir à côté de la salle informatique est au plus froid à 24.6°C. A ce jour, la directrice n'a pas encore répondu à notre proposition. Une réponse sera apportée aux parents d'élèves lundi 15 février. Mr GAUTHIER dit que l'on peut être disponible pour les aider à ranger le couloir. Mme BOULAY dit qu'il est à peindre donc il devra être débarrassé pour cet été au plus tard et que l'on ne peut pas le faire sans elles.
- Mr MORILLON parle des conditions climatiques vécues ces derniers jours et dit que les services techniques se sont bien préparés, que la lame a été passée et que du sel a été mis sur les trottoirs. Tout a été anticipé. Mme CHÉRAMY dit que cela a été apprécié.
- Mr GAUTHIER dit qu'une commission information va se tenir le 16 février prochain pour faire un point sur le site et faire un retour sur l'Echo de la Vallée.
- Mme JOLY-LAVRIEUX souhaite avoir la réponse qui sera apportée à Mr TERRIER. Mme BOULAY lui répond avoir reçu ce jour une demande recours gracieux de Mr CHÉRAMY Pascal concernant l'autorisation à la pose de l'antenne et qu'une réponse sera faite avec les adjoints à ces deux personnes.
- Mme JOLY-LAVRIEUX déplore un manque d'information au profit du conseil municipal concernant le dossier de l'antenne. Notamment les propositions des parcelles communales qui ont été faites à l'opérateur.
- Mme GUILLOU évoque son mail et la demande rectification de ses propos concernant le dos d'âne. Mme BOULAY lui répond que la modification est faite. Concernant la question sur la place pour les personnes à mobilité réduite sur le projet de réfection des abords de la mairie, Mr MORILLON lui répond qu'il ne sait pas et souhaite qu'elle précise sa question. Il lui dit que le parking n'est peut-être plus envisagé pour 2021 et que cela a été vu en commission finance dont elle fait partie. Quand ce projet sera mis à l'étude, si la réglementation nous impose de faire une place PMR alors on la fera, et s'il n'y a pas l'obligation c'est le conseil municipal qui décidera sur proposition de la commission voirie. Il informe également que les passages piétons dans le centre bourg seront repeints au printemps.
- Mme GUILLOU souhaite ajouter une question concernant la composition des commissions et prend note de la réponse apportée par mail par la secrétaire de mairie. Elle dit que lors de la commission médicale, Mr DELGADO était présent alors qu'il n'en fait pas parti. Mme BOULAY lui répond qu'elle a invité Mr DELGADO, en tant que premier adjoint, à cette réunion, car si elle est absente c'est lui qui devra prendre les décisions. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que l'on peut, peut-être sur le même principe, si on ne peut être présent à une commission donner pouvoir à un membre de la minorité. Mr MORILLON lui dit que c'est pareil pour toutes les commissions et qu'il n'y a pas de suppléants. Mme MOTTIER dit que cela ne la choque pas que le premier adjoint connaisse plus de choses que les conseillers municipaux. Mr TYTGAT dit que ce n'est pas pareil.
- Mr TYTGAT demande à Mr DELGADO s'il sera présent à toutes les réunions de la commission médicale, Mr DELGADO lui répond non que s'il est invité par Mme le Maire. Mr TYTGAT

revient sur le sujet de l'antenne Bouygues et dit qu'il y a eu des échanges concernant l'antenne FREE qui a été posée. Mme BOULAY lui répond que cela a été débattu car l'antenne est implantée sur une parcelle communale, alors que dans le cadre de l'antenne BOUYGUES c'est sur un terrain privé. Mr TYTGAT dit qu'avoir une communication plus large aurait été bien car il y aura certainement d'autres antennes à l'avenir. Mme BOULAY dit que BOUYGUES avait répondu négativement aux propositions de la commune et qu'elle ne pensait pas qu'ils iraient voir un privé.

- Mr TYTGAT souhaite parler des horaires du conseil municipal fixées à 18 h 00 et dit que c'est juste. Mme BOULAY lui répond que l'on s'est calé sur ce que fait la CATV et sait que c'est difficile. Cela pose un problème avec l'absence du public, on pourrait faire la séance à huis clos ou en visioconférence. Comment raccrocher les gens ? Mme BOULAY dit que l'on peut s'équiper en matériel informatique, Mr GAUTHIER dit qu'il n'est pas persuadé que le public habituel soit très connecté. Mme GUILLOU espère que les jeunes s'intéressent un peu plus. Mme MOTTIER dit que les personnes qui assistent aux réunions de conseil municipal sont à peu près toujours les mêmes. Mme BOULAY dit que la visioconférence ce n'est pas le mieux. Mr GAUTHIER dit que dans ce cas il faut faire quelque chose de qualité. Mme GUILLOU dit que c'est l'avenir.

La séance est levée à 21h20.

Fait à Azé  
Le 17/02/2021



Le Maire